

**PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE
SCRUTIN DU JEUDI 18 FÉVRIER 2021
ÉLECTION PARTIELLE POUR LE REMPLACEMENT
D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS DU COLLÈGE A
AU CONSEIL D'UFR ARTS, LETTRES ET LANGUES (ALL)**

LE PRÉSIDENT

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du président n°2021-04-DAGAP du 18 janvier 2021 portant organisation d'une élection partielle pour le remplacement d'un représentant des personnels du collège A au conseil d'UFR ALL,
- Vu l'absence de proposition d'assesseurs de la part du candidat en présence,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 11 février 2021,

ARRÊTE

Article 1

Conformément aux dispositions prévues à l'article 14 de l'arrêté électoral susvisé, la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Présidente: Florence GOEHRS

Assesseurs : Nathalie MACE-BARBIER

Marion DARBOUSSET

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence et dans le hall de l'UFR ALL.

Il sera également consultable sur le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur de région académique, Chancelier des universités.

Article 3

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Avignon, le 11 février 2021

Le Président d'Avignon Université,

Philippe ELLERKAMP

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités et publié le 15 FEV. 2021